

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article	Version	7 (16.04.18)	Date d'émission:	16.04.18	Page	1 / 11
-----------------	---------	----------------	------------------	----------	------	--------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	50 590 - AEROSPRAY vernis universel, brillant
du produit	50 592 - AEROSPRAY vernis universel, mat satiné
	50 594 - AEROSPRAY vernis universel, mat

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais)
Téléphone	+49 (0) 30-30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement

Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article		Date d'émission:	16.04.18
Version	7 (16.04.18)	Page	2 / 11

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

2.3 Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)
Contient Dérivé de benzotriazole, méthacrylate d'alkyle. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

résine acrylique
white spirit
Alcools
pâte à mater (50 592 / 50 594)
propulseur (propane / butane)

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1	Substance 2
solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 25 - 50 % CAS: 64742-95-6 REACH: 01-2119455851-35	naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy: 3 - < 10 % CAS: 64742-82-1 REACH: 01-2119458049-33-xxxx

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article		Date d'émission:	16.04.18
Version	7 (16.04.18)	Page	3 / 11

Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / EUH066

Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT RE 1; H372 / STOT SE 3; H336 / EUH066

Substance 3

naphtha (petroleum), hydrotreated light: 0 - < 10 %
CAS: 64742-49-0

Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336 / EUH066

Substance 4

butan-1-ol: 1,0 - 2,5 %
CAS: 71-36-3

REACH: 01-2119484630-38-xxxx
Acute Tox. 4; H302 / Acute Tox. 4; H332 / Eye Dam. 1; H318 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / Skin Irrit. 2; H315

Substance 5

ethanol: 0 - < 2 %

CAS: 64-17-5

REACH: 01-2119457610-43-XXXX

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

Substance 6

derivate of Benzotriazol: 0,1 - < 1,0 %

CAS: 104810-47-1

Aquatic Chronic 2; H411 / Skin Sens. 1; H317

Substance 7

alkylmethacrylate: 0,1 - < 1,0 %

CAS: 97-88-1

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / Skin Irrit. 2; H315 / Skin Sens. 1; H317

Substance 8

butane: 20 - 30 %

CAS: 106-97-8

REACH: 01-2119474691-32

Compr. Gas; H280 / Flam. Gas 1; H220

Substance 9

propane: 1 - 10 %

CAS: 74-98-6

REACH: 01-2119471330-49

Compr. Gas; H280 / Flam. Gas 1; H220

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

poudre d'extinction dioxyde de carbone Jet d'eau en aspersion

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article
Version 7 (16.04.18)

Date d'émission: 16.04.18
Page 4 / 11

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie
Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

voir rubrique 8

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber les quantités restantes avec des substances ininflammables liant les liquides (terre sèche, sable, vermiculite, grès broyé).

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de radiations solaires.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DEU	WEL	50,000	mg/m ³	TRGS 900
-----	-----	--------	-------------------	----------

71-36-3 butan-1-ol

DEU	WEL	100,000	mL/m ³	1(I); DFG, Y
DEU	WEL	310,000	mg/m ³	1(I); DFG, Y

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	500,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	960,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)

106-97-8 butane

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article
Version

7 (16.04.18)

Date d'émission:
Page

16.04.18

5 / 11

DEU	WEL	1.000,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	2.400,000	mg/m ³	4 (II); DGF

74-98-6 propane

DEU	WEL	1.000,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	1.800,000	mg/m ³	4 (II); DFG

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du revêtement > 0,35 mm
Période de latence > 480 min
Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de
Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE.
Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent le besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Aérosol
Couleur incolore
Odeur caractéristique

	min	max
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Point de fusion/point de congélation		
Point éclair/plage d'inflammabilité	-60 °C	-60 °C
Inflammabilité		
Température d'ignition		
Température d'auto-inflammabilité		
Limites d'explosibilité	0,6	8,5 Vol%
Indice de réfraction		

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur 300 kPa
Densité ~ 0,71 g/ml

Valeur pH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article
Version

7 (16.04.18)

Date d'émission:
Page

16.04.18
6 / 11

Viscosité dynamique de
Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de
Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Comburant

10.6 Produits de décomposition dangereux

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-

64742-82-1 naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-

71-36-3 butan-1-ol

par voie orale	DL50	Rat		1000,000	mg/kg	-
par inhalation	LC50	Rat	>	17,760	mg/l	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,000	mg/kg	-

64-17-5 ethanol

par voie orale	DL50	Rat		5000,000	mg/kg	-
par inhalation	LC50	Rat	>	1800,000	mg/l	4h
dermique	DL50	Lapin	>	10000,000	mg/kg	-

97-88-1 alkylmethacrylate

par voie orale	DL50	Rat		16000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	10100,000	mg/kg	-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article		Date d'émission:	16.04.18
Version	7 (16.04.18)	Page	7 / 11

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

64742-95-6	solvent naphtha (petroleum), light, aromatic	LC50	poissons	>	10,000	mg/l	-
		LC50	Algues	>	10,000	mg/l	-
64742-82-1	naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy	LC50	poissons	>	10,000	mg/l	-
		EC50	Algues	>	10,000	mg/l	-
71-36-3	butan-1-ol	EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		1328,000	mg/l	(48h)
		IC50:	Algues	>	500,000	mg/l	(72h)
64-17-5	ethanol	LC50	poissons		8150,000	mg/l	48h
		EC50	Daphnia magna	>	14221,000	mg/l	48h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique	
Classe de risque pour le milieu aquatique	2
Numéro de catalogue	
Remarques générales	

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses
Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)
Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article		Date d'émission:	16.04.18
Version	7 (16.04.18)	Page	8 / 11

Code de déchet

160504

Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN AÉROSOLS, inflammable

IMDG, IATA AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 2

IMDG 2.1

IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes

Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID	5F
Classe de danger	-
Étiquette de danger ADR	2.1
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - RR6 - L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP9
Réservoirs mobiles: Instructions	-
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	-
Codification réservoirs	-
Restriction concernant les tunnels	D
Remarques	
EQ	E0
Dispositions particulières	190 - 327 - 344 - 625

Transport par voie fluviale

Étiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article		Date d'émission:	16.04.18
Version	7 (16.04.18)	Page	9 / 11

Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS	F-D, S-U
Dispositions particulières	63 - 190 - 277 - 327 - 344 - 381 - 959
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - L2
IBC: Instructions	-
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	-
Instructions réservoirs Dispositions particulières	-
Stowage and segregation	category A SW1 - SG69
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E0

Transport aérien

Hazard	-
Passenger	203 (75 kg)
Passenger LQ	Y203 (30 kg G)
Cargo	203 (150 kg)
ERG	10L
Remarques	
EQ	
Special Provisioning	A145 - A167 - A802

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]	0
Teneur en VOC [g/L]	
Autres informations, restrictions et dispositions légales	

Allemagne

Classe de stockage	
Classe de risque pour le milieu aquatique	2
Numéro de catalogue	
Décret relatif aux défaillances	
Indications relatives à une limitation de la durée de travail	
Autres informations, restrictions et dispositions légales	

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article
Version

7 (16.04.18)

Date d'émission:
Page

16.04.18

10 / 11

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]

~ 87 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis universel

N° de l'article		Date d'émission:	16.04.18
Version	7 (16.04.18)	Page	11 / 11

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses